



## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Kunststoff- und Kautschuktechnologe / Kunststoff- und Kautschuktechnologin  
Fachrichtung Kunststofffenster**

(1) dans la langue d'origine

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Technicien en  
industrie plastique et caoutchouc / Technicienne en industrie plastique et caoutchouc –  
spécialisation fenêtres en plastique**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## 3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Fabrication d'éléments de fenêtres, de portes et de façades en matériaux polymères,
- Montage, démontage et remise en état d'éléments de fenêtres, de portes et de façades,
- Réalisation de métrés et entretiens relatifs aux commandes,
- Utilisation de dessins techniques et de vues isométriques, ainsi que réalisation de dessins d'assemblage et de croquis détaillés d'éléments de construction,
- Planification de flux de fabrication et de montage
- Réalisation de commandes spéciales
- Fabrication de différents types de fenêtres, tels que portes d'entrée, portes levantes coulissantes, fenêtres basculantes coulissantes parallèles, fenêtres basculantes, fenêtres obliques ou rondes, portes de balcons, portes articulées
- Sélection et montage d'installations de sécurité appropriées,
- Sélection de composants convenant aux systèmes de fenêtres, en tenant compte des exigences relatives à la protection thermique, à la protection contre les nuisances sonores, à la réalisation des surfaces, aux positions de montage et à la protection anti-effraction,
- Pose de vitres en tenant compte de la protection anti-effraction, de la protection thermique et de la protection contre les nuisances sonores,
- Contrôle et optimisation du processus de fabrication conformément aux normes de qualité et à la législation environnementale,
- Réalisation et documentation de mesures et de contrôles dans le cadre de l'assurance qualité,
- Utilisation d'installations de commande, de réglage et de mesure,
- Inspection et maintenance de machines, de moyens de fabrication et d'équipements périphériques, et participation à la remise en état au cours de la fabrication,
- Travail autonome et en équipe, en tenant compte des besoins des clients et des processus,
- Analyse d'erreurs dans le cadre du domaine d'activités,
- Prise en compte des aspects économiques et écologiques,
- Communication avec les domaines en amont et en aval, ainsi qu'avec le service après-vente en vue de l'optimisation du processus de fabrication,
- Participation lors de la planification et de l'optimisation de processus de fabrication et du développement d'applications spécifiques aux clients.

## 4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les techniciens/techniciennes en industrie plastique et caoutchouc avec spécialisation fenêtres en plastique travaillent dans des entreprises du secteur de la fabrication et de l'usinage des matières plastiques.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**(\*) Explication**

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)

© Communauté européenne 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p>	<p><b>Système de notation /conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent de maîtrise – spécialisation plastique et caoutchouc / Agente de maîtrise – spécialisation plastique et caoutchouc</li> <li>• Technicien supérieur (diplôme d'État) – spécialisation plastique et caoutchouc / Technicienne supérieure (diplôme d'État) – spécialisation plastique et caoutchouc</li> <li>• Technicien supérieur/Technicienne supérieure (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées (licence professionnelle du domaine technique)</li> </ul>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p><b>Base légale du certificat</b> Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Technicien en industrie plastique et caoutchouc / Technicienne en industrie plastique et caoutchouc – spécialisation fenêtres en plastique en date du 14.06.2023 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I Nr 151)</p>	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)</li> <li>2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé</li> <li>3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements</li> </ol>
<p><b>Informations supplémentaires</b></p> <p><b>Accès:</b> les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p><b>Durée de la formation :</b> 3 ans.</p> <p><b>Système de formation « en alternance » :</b> Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. <b>Formation en entreprise et en école :</b> La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.</p> <p>Vous trouverez des <b>informations supplémentaires</b> à :</p> <p><a href="http://www.berufenet.de">www.berufenet.de</a> <a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a></p>